ENSEMBLE SCOLAIRE
SAINT-JEAN

INFORMATIONS GENERALES RENTREE ECOLE SAINT JEAN 2025-2026

- **Pour les questions administratives > contactez Mme Carine Velin au 04 74 87 60 16**
- **Pour la cantine, la garderie, les absences > contactez Mme Sandrine Berruyer au 07 49 68 13 40**

Merci de fournir le premier jour de la rentrée lundi 1er septembre

- **La fiche « vie scolaire école » (à imprimer et à renseigner)**
- Avec votre attestation d'assurance scolaire
- Une photo d'identité de votre enfant
- Les photocopies des pages vaccinations du carnet de santé, **en cas de changement depuis l'année dernière**
- Les fournitures scolaires

Déroulement spécial du jour de la rentrée lundi 1er septembre 2025

Pour commencer, un accueil « café » est proposé le jour de la rentrée par l'APEL dans la cour de l'école primaire pour tous les parents de 8h30 à 9h30.

- A savoir : il n'y a pas de garderie le matin le jour de la rentrée. En revanche, la garderie du soir commencera dès le **lundi 1er septembre**.
- Pour les classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 → accueil dès 8h20 dans la grande cour
- Pour la classe de GS/CP → accueil dès 8h20 directement en classe
- Pour les élèves de la classe maternelle (PS-MS), la rentrée est organisée ainsi :
  - Pour les enfants en petite section (PS) → **accueil uniquement le matin**

Cet accueil sera à partir de 8h20 et jusqu'à 9h – fin de matinée : 11h30 (Pas de classe l'après-midi ce jour là – en cas de difficulté merci de nous informer)

  - Pour les enfants en moyenne section (MS) → **accueil toute la journée**

Cet accueil sera à partir de 8h20 et jusqu'à 9h

A NOTER UNE REUNION POUR LES PARENTS DE LA CLASSE MATERNELLE :

LE MARDI 9 SEPTEMBRE A 18H DANS LA CLASSE (SANS VOTRE ENFANT)

LES HORAIRES HABITUELS DE L'ÉCOLE

Classe de PS-MS : 8h**20**-**30**/11 h**20**-13h**15**-**20** /16h**20**. Accueil directement dans la classe.
Classe de GS-CP : 8h**20**-**30** / 11h**30**-13h**15**-**20**/16h**30.** Accueil devant la classe.
Classe de CE1-CE2 : 8h**20**-**30** / 11h**30**-13h**15**-**20**/16h**30.** Accueil au bas de l'escalier de la classe.
Classes de CE2-CM1-CM2 : 8h**20**-**30**/11h**30**-13 h**15**-**20** /16h**30**. Accueil dans la cour de l'école.

Important : pour récupérer votre enfant entre 12h et 13h15, il faut utiliser le portail du collège, rue de la Maladière.

SITE ECOLE DIRECTE

Vos identifiants sont conservés d'une année sur l'autre. Les nouvelles familles recevront leurs codes mi-septembre.

LA GARDERIE

Matin (gratuite) de **8h à 8h20** et le soir (**1,40 €** par jour et par enfant) de **16h30 à 17h**.
L'accueil en garderie du matin et du soir se fait dans la cour de l'école primaire ou en salle des « chaussettes » (salle d'éveil). Si votre enfant y vient fréquemment, il a la possibilité d'apporter des chaussons.

A noter : L'inscription à la **garderie du soir** se fera auprès de Sandrine Berruyer. Vous pouvez opter pour une inscription régulière à l'année ou une inscription ponctuelle. Dans le cas d'une inscription ponctuelle, envoyez un SMS à Mme Berruyer, le vendredi précédent, avant 12h au **07 49 68 13 40**. Dans le cas d'une inscription à l'année, vous devez le notifier sur « la fiche de vie scolaire » à rendre le jour de la rentrée.

CONTACT DES ENSEIGNANTS : Utiliser en priorité le cahier de liaison ou la messagerie d'école directe des enseignants.

SECRÉTARIAT / DIRECTEUR : 04 74 87 60 16 secretariatsaintjeanpelussin@gmail.com
Bureau ouvert du lundi au vendredi : 8h–11h30.
Cet été, le secrétariat sera fermé du 11 juillet au 25 août.

EN CAS D'ABSENCE DE VOTRE ENFANT : SMS au 07 49 68 13 40

Merci de nous signaler l'absence avant le début de la classe.
Adressez un SMS à Sandrine Berruyer qui transmettra à l'enseignant.
Pensez à préciser la classe de votre enfant et le motif de l'absence ou du retard dans le SMS.
Le jour du retour, les parents doivent obligatoirement motiver l'absence sur le cahier de liaison.

CANTINE SCOLAIRE

Vous devez indiquer sur **la fiche « vie scolaire école » à rendre le jour de la rentrée,** le régime externe ou le régime demi-pensionnaire. Ce régime est choisi pour l'année.

Si votre choix se porte sur le régime externe :

Votre enfant sort de l'école à 11h30 et revient pour 13h15.
Vous pouvez ponctuellement l'inscrire à la cantine en demandant à l'avance, c'est-à-dire le vendredi avant 12h pour la semaine suivante.
Pour cela, il faut envoyer un SMS à Mme Berruyer au **07 49 68 13 40,** elle vous confirmera son inscription par SMS.
Les repas sont payables à l'avance par carte bancaire sur votre compte Ecole Directe.

Si votre choix se porte sur le régime demi-pensionnaire :

Vous pouvez opter pour les 4 jours, mais vous pouvez aussi choisir un régime régulier de 1 à 3 jours.
Exemple : DP 2 = demi-pension 2 jours (attention les jours sont fixés à l'année)

Pour le décomptage des repas non pris : se désinscrire uniquement par SMS au 07 49 68 13 40, le vendredi avant 12 h pour la semaine suivante.
En cas d'imprévus : maladie, autres… Le premier repas est facturé (jour de carence).

La déduction est faite à partir du deuxième repas non pris.

ASSURANCES

Tout élève doit être couvert par une **assurance scolaire comprenant :**

« Une responsabilité civile » et « une individuelle accident ». Il est obligatoire de nous faire parvenir ces attestations d'assurances **le jour de la rentrée.**

RÉPARTITION DES CLASSES 2025/2026

PS-MS	Mme Isabelle PEYRARD
GS-CP	M Mathias CHANTEPY
CE1-CE2	Mme Manon LASNE (3 jours) et une enseignante (1 jour)
CE2-CM1	Mme Salomé POLGE
CM1-CM2	Mme Mathilde BERTHELIN (3 jours) et une enseignante (1 jour)
Maître E	Mme Patricia PLISSONNEAU (1/4 de temps)

PERSONNEL ÉDUCATIF ET TECHNIQUE

- M. Vincent MEUNIER (DIRECTEUR)
- Mme Carine VELIN (SECRETAIRE)
- Mme Elodie OLLAGNIER (ASEM)
- Mme Sandrine BERRUYER (ASEM)
- Mme Christelle ABEL COINDOZ (ASEM)
- Mme Sylvie PILON (RESTAURATION)

MANUELS SCOLAIRES : Les manuels scolaires sont couverts par la famille.

(Sans scotch sur la couverture)

VACANCES SCOLAIRES 2025/2026 (rappel semaine à 4 jours) :

Vacances de Toussaint : du vendredi 17 octobre après la classe au lundi 3 novembre au matin
Vacances de Noël : du vendredi 19 décembre après la classe au lundi 5 janvier 2026 au matin
Vacances d'hiver : du vendredi 6 février après la classe au lundi 23 février au matin
Vacances de printemps : du vendredi 3 avril après la classe au lundi 20 avril au matin
Pont de l'Ascension : du mardi 12 mai après la classe au lundi 18 mai au matin
Pentecôte : du vendredi 22 mai après la classe au mardi 26 mai au matin

Fin de l'école, été 26 : **mardi 30 juin après la classe**.

BESOINS PARTICULIERS

Si votre enfant a des besoins particuliers, pour sa santé ou sa scolarité, merci de le signaler au Chef d'établissement. Les médicaments ne peuvent pas être administrés à l'école, sauf en cas de maladie chronique (PAI).

VOYAGE SCOLAIRE

Les informations détaillées vous seront communiquées à partir de la rentrée.
Mais en prévision : Classe « nature » : CE2 au CM2 : printemps 2026, budget à prévoir : environ 300€ par élève.
Une opération pour aider à financer le transport des voyages sera organisée durant l'année.

RÈGLEMENT FINANCIER ET INTÉRIEUR Retrouvez-les sur notre site, rubrique « circulaires ».

LES FOURNITURES SCOLAIRES

Pour vous simplifier la prochaine rentrée et vous permettre de faire des économies, votre association de parents d'élèves a mis en place l'Opération Fournitures scolaires de Scoléo :

- Vous recevez les fournitures scolaires demandées par les enseignants pour la prochaine rentrée à la date de votre choix.
- Vous pouvez supprimer les articles que vous avez déjà.
- Vous choisissez l'adresse de livraison (votre domicile, votre bureau, point relais colissimo) ainsi que la période de livraison qui vous arrange.
- L'envoi est gratuit pour les commandes de 3 colis > n'hésitez pas à vous grouper avec les camarades de vos enfants !
- Vous pouvez choisir la liste « éco responsable »

Pour en bénéficier, cliquez ci-dessous :

Listes de l'école : http://www.scoleo.fr/catalogue/fournitures/choix-lasse.php?etabnr=22978
Important : n'attendez pas la dernière minute….

Ces listes sont aussi sur notre site – ONGLET CIRCULAIRE : www.ensemble-scolaire-saint-jean.com.

APEL

Association des parents d'élèves : apelsaintjeanpelussin@gmail.com
Assemblée générale : en septembre

La cotisation de l'APEL est perçue par l'OGEC et reversée ensuite à l'Association des Parents.

Sauf avis contraire de votre part, signifié par écrit avant le 1er septembre 2025 auprès du secrétariat, la cotisation annuelle de l'APEL par famille sera notifiée sur votre facture= 25€.

POUR CONCLURE :

Nous préparons déjà l'année prochaine.

Au programme, un cap sur l'anglais est prévu ainsi qu'un service d'aide aux devoirs le soir.

Nous souhaitons à tous nos élèves de bonnes vacances d'été.

Bien cordialement,

M. Meunier, Chef d'établissement de l'ensemble scolaire Saint Jean.